

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de la convocation : 09/03/2021.

Étaient présents : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MONTIGAUD Samuel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

Était absente : Néant

Assistait : Mme Vanessa PARETOUR - adjoint administratif principal.

Secrétaire de séance : Mme ALÉPÉE Anne-Marie.

Observation: hommage à Monsieur Vanik BERBÉRIAN

Monsieur le Maire propose d'avoir une pensée pour Monsieur Vanik BERBÉRIAN décédé le 8 mars 2021.

Monsieur Vanik BERBÉRIAN a été maire de Gargillesse-Dampierre (Indre) depuis 1989, et ancien Président de l'Association des maires ruraux de France. Il aura défendu pendant près de trente ans la ruralité en France.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09/02/2021

Il est adopté à l'unanimité.

007/2021

OBJET : : *Approbation des Comptes de Gestion 2020 (Budget principal de la Commune, Budgets annexes "Base de Loisirs", "Assainissement", "Bâtiment Accueil Touristique" et "C.C.A.S.") dressés par Monsieur François PEZE, Trésorier Receveur.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion (Budget principal de la Commune, Budgets annexes "Base de Loisirs", "Assainissement", "Bâtiment Accueil Touristique" et "C.C.A.S.") dressés par le Trésorier Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concernent les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés (Budget principal de la Commune, Budgets annexes "Base de Loisirs", "Assainissement", "Bâtiment Accueil Touristique" et "C.C.A.S."), pour l'exercice 2020, par le Trésorier Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

N°008/2021

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2020 : Budget principal de la Commune, Budgets annexes "Base de Loisirs", "Assainissement", "Bâtiment Accueil Touristique" et "C.C.A.S.".

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-14 et L. 2121-31, le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire. Toutefois lors de cette séance, Monsieur le Maire a assisté au débat mais s'est retiré au moment du vote.

Sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, Madame Maryse METAYER,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

VOTE le compte administratif de l'exercice 2020 et **ARRÊTE** ainsi les comptes :

Budget principal de la commune :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	1 056 400,00 €	546 177,41 €	1 881 150,00 €	561 174,24 €	700 531,47 €
Recettes	1 080 500,00 €	671 178,63 €	1 881 150,00 €	251 212,72 €	406 929,98 €
Résultat de clôture		125 001,22 €		- 309 961,52 €	-293 601,49 €
Résultat antérieur reporté		463 860,75 €		321 247,18 €	
Résultat définitif		588 861,97 €		11 285,66 €	

Budget annexe "Base de Loisirs" :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	130 520,00 €	91 107,64 €	42 611,75 €	20 302,48 €	0,00 €
Recettes	130 520,00 €	88 255,75 €	42 611,75 €	40 523,29 €	0,00 €
Résultat de clôture		-2 851,89 €		20 220,81 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté		43 697,24 €		2 088,46 €	
Résultat définitif		40 845,35 €		22 309,27 €	

Budget annexe "Assainissement"

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	137 000,00 €	71 684,60 €	100 000,00 €	54 280,07 €	0,00 €
Recettes	180 135,00 €	78 134,30 €	100 000,00 €	64 471,72 €	0,00 €
Résultat de clôture		6 449,70 €		10 191,65 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté		108 646,50 €		-30 606,48 €	
Résultat définitif		115 096,20 €		-20 414,83 €	

Budget annexe "Bâtiment d'Accueil Touristique" :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	4 385,00 €	0,40 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes	4 385,00 €	3 580,06 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture		3 579,66 €		0,00 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté		804,94 €			
Résultat définitif		4 384,60 €		0,00 €	

Budget annexe "C.C.A.S." :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	3 554,00 €	1 988,15 €			
Recettes	3 554,00 €	2 200,66 €			
Résultat de clôture		212,51 €			
Résultat antérieur reporté		1 353,34 €			
Résultat définitif		1 565,85 €			

N°009/2021

OBJET : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020 – Budget principal de la commune.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif 2020 (Budget principal de la Commune) fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de **588 861,97 €uros**,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 125 001,22 €
B - Résultats antérieurs reportés	
R 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 463 860,75 €
C - Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 588 861,97 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+11 285,66 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement	- 293 601,49 €
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement : F = (D + E)	- 282 315,83 €
AFFECTATION = C et (G + H)	588 861,97 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F (si F négatif)	282 315,83 €
2) H - Report en fonctionnement R 002 (2)	306 546,14 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (5)	

N°010/2021

OBJET : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020 – Budget annexe "Base de Loisirs".

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif 2020 (Budget annexe "Base de Loisirs") fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de **40 845,35 €uros**,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	
Résultat de fonctionnement A - Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 2 851,89 €
B - Résultats antérieurs reportés R 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 43 697,24 €
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 40 845,35 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 22 309,27 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	
Besoin de financement : F = (D + E)	
AFFECTATION = C et (G + H)	40 845,35 €
3) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F (si F négatif)	0,00 €
4) H - Report en fonctionnement R 002 (2)	40 845,35 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (5)	

N°011/2021

OBJET : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020 – Budget annexe "Bâtiment Accueil Touristique".

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif 2020 (Budget annexe "Bâtiment Accueil Touristique") fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de **4 384,60 €uros**,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	
Résultat de fonctionnement A - Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	3 579,66 €
B - Résultats antérieurs reportés R 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 804,94 €
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 4 384,60 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	
Besoin de financement : F = (D + E)	0,00 €
AFFECTATION = C et (G + H)	4 384,60 €
5) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F (si F négatif)	0,00 €
6) H - Report en fonctionnement R 002 (2)	4 384,60 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (5)	

N°012/2021**OBJET : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020 – Budget annexe "C.C.A.S.".**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif 2020 (Budget annexe "C.C.A.S.") fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de **1 565,85 €**,
 Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 212,51 €
B - Résultats antérieurs reportés	
R 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 1 353,34 €
C - Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 1 565,85 €
<u>D - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement : F = (D + E)	
AFFECTATION = C et (G + H)	1 565,85 €
7) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F (si F négatif)	0,00 €
8) H - Report en fonctionnement R 002 (2)	1 565,85 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (5)	

N°013/2021**OBJET : Affectation du résultat d'Exploitation de l'exercice 2020 – Budget annexe "Assainissement".**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif 2020 (Budget annexe "Assainissement") fait apparaître :

- un excédent global d'exploitation de **115 096,20 €**,
 Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice [précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)]	+ 6 449,70 €
Dont B – Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
C - Résultats antérieurs reportés	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	+ 108 646,50 €
D - Résultat à affecter : A + C (hors restes à réaliser) (1)	
(Si D est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 115 096,20 €
<u>E - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	
D 001 (si déficit)	- 20 414,83 €
R 001 (si excédent)	
<u>F - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Déficit de financement	
Excédent de financement	

Besoin de financement : G = (E + F)	- 20 414,83 €
AFFECTATION (2) = D	115 096,20 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du B)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement [(au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du (1))]	20 414,83 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement réservé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00 €	94 681,37 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (3)	

N°014/2021

OBJET : Subventions de fonctionnement 2021 attribuées aux associations.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2021, présentés par les associations.

La proposition d'attribution est la suivante :

<u>C/6574 - Subventions</u>	
A.D.A.P.E.I.	35.00 €
A.D.M.R.	185.00 €
AFMTéléthon	50.00 €
Amic. des donneurs de sang Chalais Aubeterre	75.00 €
Anciens combattants FOPAC	95.00 €
Anciens combattants FNACA	50.00 €
ANIM'AUBETERRE	2 000.00 €
ANIM'AUBETERRE "Ascension de l'Art"	3 000.00 €
Association ALBATERRA (Aubeterre)	800.00€
Chambre des Métiers	165.00 €
Charente Nature	25.00 €
Club nautique	600.00 €
Croix-Rouge Tude et Dronne	75.00 €
Football club	1 400.00 €
Gym. Volontaire	200.00 €
La Carpe Aubeterrienne	300.00 €
La Prévention Routière	50.00 €
Les restaurants du cœur	350.00 €
Ligue contre le cancer Comité Charente	200.00 €
Mobilité Ouest Sud-Charente	100.00 €
SOLIHA Charente (P.A.C.T. Charente)	50.00 €
Ste Chasse de SAINT-ROMAIN	50.00 €
Tennis club	700.00 €
Université populaire du Pays Sud-Charente	50.00 €
Association socioculturel ENVOL	300.00 €
Secours catholique Charente	50.00 €
Un hôpital pour les enfants CHU Poitiers	50.00 €
Banque Alimentaires Charente	100.00 €
Divers (sur délibération pour affectation)	895.00 €
TOTAL	12 000.00 €

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,
Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs Jean-Paul LAFRAIS et Xavier MAFFRE ne prennent pas part au vote,
À l'unanimité des votants restants,

DÉCIDE d'attribuer et de verser les subventions aux associations pour une somme globale de **11 105,00 euros**, comme indiqué ci-dessus avec une réserve complémentaire de 895,00 euros qui sera attribuée par délibération en cas de nouvelles demandes,

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget primitif 2021 de la commune,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette décision

N°015/2021

OBJET : Communauté de communes Lavalette Tude Dronne : Pacte de Gouvernance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique fixe comme obligation après chaque renouvellement général des Conseils municipaux qu'il doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil de de l'organe délibérant d'un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Si le Conseil communautaire de l'EPCI décide d'élaborer un pacte de gouvernance, il doit l'adopter dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Par délibération en date du 10 décembre 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne a décidé de prescrire l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Ce projet de pacte a été présenté en séance de Conseil Communautaire le 18 février 2021.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner un avis sur le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

EMET un avis favorable au projet de pacte de gouvernance de la communauté de Communes Lavalette Tude Dronne

N°016/2021

OBJET : Communauté de communes Lavalette Tude Dronne : Convention Petites Villes de Demain

Monsieur le Maire présente le dispositif "Petites Villes de Demain". Ce dispositif est porté par le Ministère de la cohésion des territoires via l'agence nationale de la cohésion des territoires et s'inscrit dans l'Agenda Rural du Gouvernement, afin de revitaliser les centres-bourgs. Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de

participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local et contribuant aux objectifs de développement durable. Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme "Petites Villes de Demain" appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, "Petites Villes de Demain" est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement

Sur le territoire de la communauté de communes Lavalette Tude Dronne, les communes de Villebois-Lavalette, Montmoreau et Chalais sont éligibles. Cependant, il a été décidé que les communes de Aubeterre-sur-Dronne et Saint-Séverin feraient partie intégrante du dispositif en tant que "communes associées".

A ce titre une convention d'adhésion doit être signée entre les différentes parties.

La présente convention d'adhésion "Petites Villes de Demain" a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État, dans le programme "Petites Villes de Demain".

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet:

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires;
- de définir le fonctionnement général de la Convention;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager, concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire. Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention d'adhésion "Petites Villes de Demain" et demande au Conseil Municipal l'autorisation de la signer.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

ACCEPTE la convention ainsi présentée;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif "Petites Villes de Demain", ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

Travaux d'investissement 2021

Propositions de Monsieur le Maire et ses adjoints :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Opération	Désignation	Restes à Réaliser en 2021	Nouvelles Opérations	Prévision recette 2021
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé			282 315,83
001	Résultat de clôture			11 285,66
2041512-358	Voirie compétence CDC (fonds de concours)		1 851,00	
2313-417	Confortement Église souterraine	213 531,47		216 851,63
2316-420	Restauration tableau "vierge à l'enfant"	6 000,00		8 200,00
2041581-431	Eclairage public (Fonds de concours SDEG 16)		10 800,00	
2152-440	Signalisation (noms rue, numéros, panneaux, etc...)		3 000,00	
2315-448	Etude et Travaux sécurisation rues et routes départementales	460 000,00	10 000,00	181 853,03
2313-461	Étude réhabilitation bâtiment DONNELLY et Lavoir Grange du Guicherot	15 000,00	315 000,00	186 480,00
2115	Acquisition immeuble Ellion		120 000,00	
2315	Etude sécurisation rues et routes départementales RD10 / Rue du Minage Minage		12 000,00	5 400,00
2161	Achat œuvre perenne		2 500,00	
2051	Site internet		6 000,00	
2188	Videoprotection		5 000,00	
204131-471	Fonds de concours glissière "Pont-Vieux/Le Petit Vallon"	6 500,00		
				0,00
	TOTAL PRÉVISIONNEL	701 031,47	486 151,00	892 386,15

BUDGET Annexe BASE DE LOISIRS

Opération	Désignation	Nouvelles Opérations	Prévision recette 2021
001	Résultat de clôture		22 309,27
2188	Achat corbeille en béton	2 800,00	0,00
2315	Séparation compteur électrique camping / Base de Loisirs	25 000,00	
2312	Continuité écologique rivière de contournement	10 000,00	8 000,00
2113	Infrastructure Voirie (parking, accès, aire de jeux)	10 000,00	
2041581-076	Eclairage Terrains Football	14 000,00	
	TOTAL PRÉVISIONNEL	61 800,00	30 309,27

Le conseil municipal est d'accord

Informations diverses

Département de la Charente : Convention du premier accueil social inconditionnel de proximité

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en 2019, le département de la Charente s'est engagé aux côtés de l'état dans la conduite de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Parmi les mesures sociales inscrites dans

le cadre de la contractualisation, figure celle du *Premier accueil social inconditionnel de proximité*.

Cette démarche vise à renforcer la coordination des structures d'accueil social au profit d'un orientation de qualité des personnes vulnérables vers le bon interlocuteur leur permettant ainsi de faire valoir leurs droits.

Elle s'appuie sur les centres Communaux d'Action Sociale, les Maisons Départementales des Solidarités et les nouveaux Espaces France service constituent les principales structures du *Premier accueil social inconditionnel de proximité*.

La commune d'Aubeterre-sur-Dronne dispose d'un centre communal d'action sociale et rentre dans cette action.

La démarche du *Premier accueil social inconditionnel de proximité* est conduite à l'échelle du territoire du Pays sud Charente regroupant la communauté de Communes des 4B et la communauté de communes Lavalette Tude Dronne correspondant aux contours du Territoire d'Action sociales Sud-Charente du Conseil Départemental.

Pour ce faire, une convention relative à la mise en œuvre du premier accueil social inconditionnel de proximité sur le territoire Sud Charente doit être signée entre le département de la Charente et le Centre communal d'action sociale de la commune.

Monsieur le Maire propose de réunir les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale C.C.A.S pour en délibérer.

Guide du routard Sud Charente : Encart publicitaire

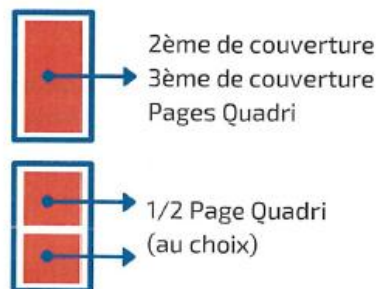
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le guide du Routard réalise une édition sur le Sud Charente en 2022. Le guide sera édité à 20 000 exemplaires et fera l'objet d'une diffusion dans le réseau hachette livre et sur les points de distribution locaux.

Le guide du Routard propose à la commune de faire partie du club des sponsors privilégiés. Le nombre d'emplacements est limité à douze partenaires. Monsieur le Maire annonce les tarifs en fonction des emplacements disponibles dans le guide et demande au conseil municipal son avis pour l'achat d'un emplacement publicitaire.

TARIFS (H.T)

Guide du Routard Sud Charente - Emplacements disponibles

- 2ème de couverture** 5 000 €
- 3ème de couverture** 4 000 €
- Pages Quadri** 2 500 €
- 1/2 page Quadri** 1 500 €



Total de ma commande :

Monsieur Samuel MONTIGAUD se pose la question "quel est l'intérêt pour la commune de faire de la publicité dans le guide du Routard sachant que le village aura des pages dédiées dans le guide ?"

Monsieur le Maire indique que c'est une opportunité exceptionnelle pour la commune de figurer dans le guide du Routard. Si la commune fait un encart, une photographie du village ou de l'église souterraine Saint-Jean apparaîtra dans le guide. C'est une mise en valeur du village ou de l'église souterraine Saint-Jean. Les pages du village qui seront rédigées n'auront pas de photographie. Le guide met quelques photographies à l'intérieur du guide mais la plupart des photographies sont des encarts publicitaires.

Plusieurs conseillers municipaux défendent l'idée que si les visiteurs viennent en Sud Charente, ils visiteront automatiquement Aubeterre. De plus, ils trouvent que les tarifs des emplacements sont trop élevés.

Monsieur le Maire propose d'acheter un emplacement publicitaire : ½ page quadri pour 1 500,00 € et demande au membre du conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal à la majorité décide de ne pas acheter d'encart publicitaire (8 voix contre l'achat et 3 voix pour l'achat)

Commission n°02 : compte-rendu de la réunion du 22/02/2021

La commission n°02 s'est réunie le lundi 22/02/2021 à 17h30.

Ordre du jour :

- Point sur les travaux à prévoir à la Base de Loisirs à la suite des inondations, et préparation de la nouvelle saison
- Gestion des campings car,
- Petits travaux dans le village.

Hôtel de France : changement de propriétaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier du 23 février 2021 de Monsieur Adriaan VAN DER MERWE, futur propriétaire de l'établissement "Hôtel de France".

Monsieur le maire donne lecture du courrier.

Monsieur Adriaan VAN DER MERWE doit acheter l'immeuble et le fonds de commerce du restaurant "Hôtel de France". Dans son courrier, il fait part de son souhait de réhabiliter le bâtiment, des travaux à l'intérieur du bâtiment devront commencer cet été. Le restaurant "hôtel de France serait fermé pour la saison estivale 2021, il prévoit une ouverture de l'établissement au début de l'année 2022. Il demande de louer la terrasse située en face de son établissement toute l'année 2021 même s'il ne l'exploite pas. L'exploitation de cette terrasse est importante pour l'activité du restaurant "Hôtel de France".

Monsieur le Maire propose de répondre à Monsieur Adriaan VAN DER MERWE, qu'à ce jour l'établissement "Hôtel de France" est la propriété de Monsieur Erik Bakker et de Monsieur Michiel BAKKER et jusqu'au jour de la transaction. C'est à eux de faire une demande d'autorisation d'occupation temporaire d'une terrasse ouverte sur une partie de la place Ludovic Trarieux. Il n'est pas possible à la commune de lui délivrer une autorisation d'occupation du domaine public pour l'année 2021. Si Messieurs BAKKER en font la demande une autorisation leur sera délivrée.

Demande de Gérard BURGERS : Etablissement "BARBACANE"

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que ce matin Monsieur Gérard BURGERS a déposé une demande écrite auprès du conseil municipal, sachant qu'il ne pouvait pas participer à cette réunion, conformément à la loi du 14 novembre 2020, les séances du conseil municipal se tient sans public.

Monsieur le Maire distribue la lettre de Monsieur Gérard BURGERS aux membres du conseil municipal.

Monsieur Gérard BURGERS demande :

- la suppression du stationnement de l'arrêt minute devant son immeuble au 15, Place Ludovic Trarieux,
- une autorisation d'occupation temporaire d'une terrasse ouverte sur une partie de la place Ludovic Trarieux.

Monsieur le Maire informe que cette demande n'était pas mise à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de ce soir. Il propose d'inviter le conseil municipal à une réunion toutes commissions confondues pour préparer la saison estivale 2021 et d'aborder le thème d'occupation temporaire du domaine public sur la place Ludovic Trarieux.

Calendrier des prochaines réunions du conseil municipal

Dates des réunions du Conseil municipal pour 2021 :

- Mardi 06/04/2021 18 heures 00
- Mardi 18/05/2021 18 heures 30
- Mardi 15/06/2021 18 heures 30

Questions diverses :

- Madame Marylène JONQUA MARTIN demande pourquoi le lampadaire en face de l'E.H.P.A.D n'est pas relié à l'éclairage public? Le Lampadaire n'appartient pas à la commune mais à l'E.H.P.A.D. De plus, Madame Marylène JONQUA-MARTIN informe que le personnel de la maison de retraite ne stationne plus ses véhicules sur le parking Nord durant l'hiver. Les horaires d'éclairage du parking ne correspondent pas à leurs horaires d'embauche soit 6h00 le matin ou de débauche soit 22h00 le soir. Monsieur le Maire propose de demander au SDEG 16 de revoir les heures d'éclairage public du parking pour l'adapter aux horaires du personnel de l'E.H.P.A.D. La possibilité d'installer des lampadaires avec capteur solaire va être étudié.
- Monsieur le Maire propose de faire appel à l'association "Mémoire fruitière" afin de planter des arbres fruitiers greffés de variété anciennes le long du cheminement doux reliant le Quartier Plaisance au Canoë Kayak.
- Madame Cassandra MARTIN, gérante du camping municipal a envoyé le règlement du camping 2021, le vote du nouveau règlement sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal et sera transmis à chaque conseillers municipaux.
- Monsieur le Maire informe qu'il reçoit les futurs gérant du restaurants Albaterra, vendredi 19 mars 2021.
- Monsieur Xavier Maffre rappelle la prochaine date de la réunion commission culture : mardi 23 mars 2021 à 10h00 salle des mariages

Délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

La séance a été levée à vingt heures et cinquante minutes.

Conseillers municipaux présents	Signatures
AUDOIN Charles	
POUPEAU Daniel	
MONTIGAUD Samuel	
MAFFRE Xavier	
CHARRETON Evelyne	
JONQUA Anne-Marie	
JONQUA – MARTIN Marylène	
ALÉPÉE Anne-Marie	
LAFRAIS Jean-Paul	
CADIOT clémence	
MÉTAYER Maryse	